

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.185

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 décembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 décembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. GIRAUD
M. CAU représenté par M. SIMONNET
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE
"LES JARDINS DU MONDE" – DISSOLUTION**

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération du 22 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de résilier la convention d'affermage liant la ville à la SAEML Jardins du Monde, pour la gestion du parc des Jardins du Monde, à effet du 31 août 2007.

La ville a décidé également de verser à la SAEML (constituée le 18 février 2002 pour gérer les Jardins du Monde) 886 000 € d'indemnité de résiliation à laquelle s'ajoutaient aussi les sommes versées au titre des protocoles transactionnels pour les exercices compris entre 2002 et 2005, d'un montant de 724 650,16 € soit un montant total versé à la SAEML de 1 610 650,16 €

Par une délibération en date de ce même jour, le Conseil Municipal a décidé de créer, à effet du 1^{er} septembre 2007, une régie à personnalité morale et à autonomie financière, intitulée "les Jardins du Monde" et la ville lui a alloué une dotation initiale de 923 000 €

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette régie, chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, doit gérer ce service public en respectant les règles de l'équilibre budgétaire.

Par une délibération en date du 14 octobre 2011, le Conseil d'Administration de la régie a pris acte de l'impossibilité pour la régie d'exploiter le service public des Jardins du Monde en équilibrant ses comptes.

La régie des Jardins du Monde doit en effet à la Ville les loyers et le remboursement de l'impôt foncier de 2009 et 2010. Sa dette à cet égard est de 205.312,25 €

La régie des Jardins du Monde a obtenu une avance de trésorerie de la part de la Ville de 100.000 € 50.000 € ne peuvent être remboursés.

Enfin, après avoir repris les écritures comptables de l'année 2010 dans ses comptes, le compte administratif 2011 devrait enregistrer une perte d'exploitation de 500.000 € se décomposant de la manière suivante : 150.000 € de déficit au titre de l'exercice 2011, auquel s'ajoute le déficit antérieur cumulé de 350.000 € Le résultat cumulé, section d'exploitation + section investissement, devrait ressortir en déficit de 200.000 €

Il vous est donc proposé de tirer les conséquences de la situation des jardins du Monde, en décidant de mettre un terme à l'exploitation de ceux-ci et en supprimant le service public des Jardins de Monde.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière des Jardins du Monde, en date du 14 octobre 2011,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de mettre un terme à l'exploitation des Jardins du Monde par la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Les Jardins du Monde", avec effet du 31 décembre 2011
- de supprimer le service public des Jardins du Monde,
- de dissoudre, en conséquence, la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Les Jardins du Monde". La date d'effet interviendra à l'issue des opérations de liquidation.
- Monsieur Jean-Claude PATRUX sera désigné comme liquidateur de la Régie par arrêté de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2011

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD